



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1431-03 ET 1431-04

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n^o 1431-03 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n^o 1431 afin de remplacer les clauses de taxation de l'article 4 ainsi que le feuillet 1 de 2 du plan des bassins de taxation en annexe B

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 novembre 2020.

QUE le règlement n^o 1431-04 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n^o 1431 afin de remplacer le plan du secteur riverain identifié à l'article 4.1

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 décembre 2020.

QUE les règlements ont été approuvés le 22 janvier 2021 conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca